

03-12-2018 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 3 décembre 2018, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire:	Monsieur Jean-Paul Bélanger
Siège #1:	Monsieur Réjean St-Laurent
Siège #2:	Monsieur Richard Fournier
Siège #3:	Monsieur Roland St-Pierre
Siège #4:	Madame Micheline Morin
Siège #5:	Monsieur Normand St-Laurent
Siège #6:	Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence du maire Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) -----
6. Invitations
 - a) -----
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Cercle des Fermières
 - b) Bibliothèque
 - c) Cinéma Figaro
 - d) École secondaire Armand St-Onge
 - e) Salon des Mots 2019
8. Abrogation de la résolution 222-18
9. Dépôt du registre des déclarations de don et/ou de marque d'hospitalité
10. Engagement- secrétaire-trésorière adjointe
11. Résolution de concordance et de courte échéance et de prolongation (s'il y a lieu) relativement à un emprunt par billets au montant de 246 800\$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018
12. Soumission pour l'émission de billets
13. Calendrier 2019 des séances du conseil municipal
14. Médiaposte – Vœux de Noël
15. Mise en place d'un plan d'urgence d'épandage d'abrasif 2019
16. Fin de contrat pour les travaux de Voirie – Rues Principale et de l'Église dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet RIRL
17. Décompte définitif des travaux exécutifs et autorisation de signature – TECQ
18. Décompte définitif des travaux exécutifs et autorisation de signature – RIRL
19. Programmation finale – TECQ 2014-2018
20. Soumission pour l'installation des enregistreurs de données sur les débitmètres et réservoir à la station pompage
21. Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 1
22. Sécurité civile - Demande d'aide financière – Volet 2
23. Suivi de dossiers
24. Questions de l'assemblée
25. Levée de la réunion

225-18**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

226-18**Adoption du procès-verbal**

Proposé par Réjean Hudon et résolu que le procès-verbal du 5 novembre 2018 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

227-18**Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Richard Fournier et résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Postes Canada, # 144540, timbres	977.29
Ent. Clermont Gauvin, 1 ^{er} vers. déneigement	18 015.43
Télus, camping au 10 novembre 2018	66.93
Hydro-Qc, #610002129292, CPÉSTP	162.13
Hydro-Qc, # 639701902715, éclairage public	185.56

COMPTES NON PAYÉS

Automation D'Amours, #26355, calibration débitmètre	231.25
Bonichoix, #412499, articles de nettoyage	68.23
Clef de sol, #9063-9064, projet biblio (app. élec.)	2 195.45
Clérobéc, #28762-28877-28907, matériels divers	188.25
Conciergerie d'Amqui, #151705-151706, coll. nov. 2018	1 274.37
Const. B. D'Amours, #358, armoires CPÉSTP	2 917.48
Édition juridique FD, #333870, mise à jour code mun.	65.54
Ent. L. Michaud, #45675, abrasifs	7 947.98
FDMT, # 114472, acc. projet biblio	650.81
Fonds d'info. territoire, #20182882230, mutation	4.00
Fournier Anicet, 1 ^{er} vers, déneigement cours mun.	492.15
Kopilab, #233758-233815, photocopieur (mun + fabrique)	254.28
Laboratoire BSL, #71330-71331, analyses des eaux	698.50
PG Solutions, #27754-29735, contrat ent. et sout. antivirus	4 558.76
P'tit Futé, #51532, acc. projet biblio	2 036.46
RPF, #63375-63525-63526-63514-63559, ch. épu., élec CPÉSTP	3 345.67
Soucy Thérèse, déplacement Fête des Moissons	58.00
Wolters Kluwer, #2662372, abonnement Lois	1 970.85

228-18**Cercle de Fermières de St-Cléophas**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de faire un don de 75\$ au Cercle de Fermières de St-Cléophas pour leur souper de Noël 2018 qui aura lieu le 7 décembre. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

229-18

Bibliothèque

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que le conseil municipal accepte de faire un don de 100\$ à la Bibliothèque de St-Cléophas pour leur Fête de Noël 2018 qui aura lieu le 12 décembre. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

230-18

École secondaire Armand-Saint-Onge

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte de participer à l'album des finissants de la Polyvalente Armand St-Onge par une annonce publicitaire d'une grandeur de 1/8 de page pour un montant de 50.00\$. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

231-18

Salon des Mots de La Matapédia

Proposé par Roland St-Pierre et résolu que le conseil municipal accepte de participer financièrement par un montant de 25\$ au 9^{ième} Salon des mots de La Matapédia qui aura lieu à Sayabec du 3 et 4 mai 2019. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

232-18

Abrogation de la résolution 222-18

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que le conseil abroge la résolution 222-18. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

**Dépôt du registre des déclarations
de don et/ou marque d'hospitalité**

Le greffier ou le secrétaire-trésorier doit déposer au conseil un extrait du **registre public des déclarations** faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un **don**, une **marque d'hospitalité** ou tout **autre avantage** qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après « *Loi sur l'éthique* ») (L.R.Q. E-15.1.0.1) (voir l'alinéa ci-après), et qui **excède la valeur fixée** par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

Rappelons que l'acceptation d'un tel don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, est cependant interdite lorsqu'il **peut influencer l'indépendance de jugement du membre du conseil** dans l'exercice de ses fonctions ou **risque de compromettre son intégrité** (voir art. 6, par. 4 de la *Loi sur l'éthique*).

Registre public des déclarations du conseil municipal

Je, Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, déclare n'avoir reçu aucune déclaration d'aucun membre du conseil municipal pour avoir reçu un don, une marque d'hospitalité et/ou tout autre avantage en 2018.

Katie St-Pierre
Directrice générale et sec. très.

233-18**Engagement - secrétaire-trésorière adjointe**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas engage Madame Allison Sergerie dans le cadre d'une subvention salariale pour un projet de 30 semaines. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer une entente indiquant les conditions de travail. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

234-18**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 246 800 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas souhaite emprunter par billets pour un montant total de 246 800 \$ qui sera réalisé le 11 décembre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
219	246 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 219, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par Roland St-Pierre et résolu unanimement :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 décembre 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	21 000 \$	
2020.	21 700 \$	
2021.	22 500 \$	
2022.	23 300 \$	
2023.	24 200 \$	(à payer en 2023)
2023.	134 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 219 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 décembre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Soumission pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	3 décembre 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1958 %
Montant :	246 800 \$	Date d'émission :	11 décembre 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique \« Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal\», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 décembre 2018, au montant de 246 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

21 000 \$	2,70000 %	2019
21 700 \$	2,85000 %	2020
22 500 \$	3,00000 %	2021
23 300 \$	3,15000 %	2022
158 300 \$	3,25000 %	2023

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,72526 %

2 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

21 000 \$	3,99000 %	2019
21 700 \$	3,99000 %	2020
22 500 \$	3,99000 %	2021
23 300 \$	3,99000 %	2022
158 300 \$	3,99000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,99000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

21 000 \$	4,00000 %	2019
21 700 \$	4,00000 %	2020
22 500 \$	4,00000 %	2021
23 300 \$	4,00000 %	2022
158 300 \$	4,00000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,00000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par Richard Fournier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Cléophas accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 décembre 2018 au montant de 246 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 219. Ces billets sont émis au prix de 98,00300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

236-18

Calendrier 2019 des séances du conseil municipal

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas adopte le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019 selon l'article 148 du Code municipal du Québec. Un avis public du calendrier ci-bas sera affiché à deux endroits distincts et sera envoyé à chaque adresse civique par médiaposte et publié sur le site internet de la municipalité. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

14 janvier	4 février	11 mars	8 avril
6 mai	3 juin	8 juillet	12 août
9 septembre	7 octobre	4 novembre	2 décembre

237-18

Médiaposte - Vœux de Noël

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas fasse parvenir des vœux de Noël et de bonne année 2019 à chaque adresse civique par l'envoi d'un médiaposte. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

238-18

Mise en place d'un plan d'urgence d'épandage d'abrasif 2019

Considérant que la municipalité tient à mettre en place un plan d'urgence d'épandage d'abrasif pour les cours municipales;

Considérant que cette mise en place est pour prévenir les accidents;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise Katie St-Pierre et/ou Jessy Boulanger à prendre toutes les mesures nécessaires afin que les cours municipales soient entretenues et sécuritaires pour les citoyens. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

239-18

Concernant la fin de contrat pour les travaux de Voirie - Rues Principale et de l'Église dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet RIRL

Considérant que la municipalité a octroyé un contrat aux Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. pour la réalisation de Travaux de voirie - Rues Principale et de l'Église en lien avec la demande RIRL-2017-552B;

Considérant que la municipalité a reçu une entente de contribution financière avec le MTMDET;

Considérant que la municipalité désire recevoir cette contribution financière;

En conséquence, sur une proposition de Richard Fournier il est résolu:

- 1- Que la municipalité atteste de la fin des Travaux de voirie Rues Principale et de l'Église;
- 2- Que la municipalité autorise le service de génie de la MRC de La Matapédia à procéder à la demande de versement de la contribution financière du MTMDET en lien avec ces travaux.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

240-18

Décompte définitif des travaux exécutés et autorisation de signature – TECQ

Considérant que le décompte définitif est de 3 389.07\$ taxes comprises concernant les travaux de voirie rue de l'Église dans le cadre de la TECQ;

Considérant qu'un avis de modification #1 a été déposé au conseil en date du 30 novembre 2018;

Considérant que le document réception provisoire des ouvrages a été déposé au conseil en date du 30 novembre 2018;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu par le conseil municipal que le paiement de 3 389.07\$ taxes comprises soit remis à Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. Le conseil autorise Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale à signer tous les documents concernant le décompte définitif. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

241-18

Décompte définitif des travaux exécutés et autorisation de signature – RIRL

Considérant que le décompte définitif est de 15 839.39\$ taxes comprises concernant les travaux de voirie rue Principale et de l'Église dans le cadre du RIRL;

Considérant qu'un avis de modification #1 a été déposé au conseil en date du 30 novembre 2018;

Considérant que le document réception provisoire des ouvrages a été déposé au conseil en date du 30 novembre 2018;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu par le conseil municipal que le paiement de 15 839.39\$ taxes comprises soit remis à Entreprises L. Michaud & Fils (1982) inc. Le conseil autorise Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale à signer tous les documents concernant le décompte définitif. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

242-18

Programmation finale – TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE :

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST RÉSOLU QUE :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

243-18

Soumission pour l'installation des enregistreurs de données sur les débitmètres et le réservoir à la station pompage

Considérant que dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la municipalité doit fournir un rapport annuel;

Considérant que la municipalité doit installer un système général des rapports de production;

Considérant que la municipalité a demandé une soumission à Automation D'Amours et que celle-ci s'élève à 8 000\$ plus les taxes applicables;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission d'Automation D'Amours au montant de 8 000\$ plus les taxes applicables. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

244-18

Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 1

ATTENDU QUE le règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500\$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900\$;

QUE la municipalité autorise Patrick Roy, coordonnateur de la sécurité civile à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

245-18

Sécurité civile - Demande d'aide financière - Volet 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

PAR CONSÉQUENT, il est préposé par Micheline Morin et résolu :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec l'ensemble des municipalités de la Matapédia pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000\$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise Patrick Roy, coordonnateur de la sécurité civile à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

246-18 **Soumission projet de chauffage à la biomasse**

Considérant que le système de chauffage de la municipalité de Saint-Cléophas présentement utilisé est désuet;

Considérant que celle-ci veut acquérir un système adéquat et économique pour chauffer tous les bâtiments municipaux;

Considérant qu'une soumission a été déposée à la municipalité le 3 décembre 2018 pour la préparation des appels d'offres, l'assistance technique et le suivi de dossier concernant l'achat d'une fournaise à la biomasse;

Considérant que ladite soumission provient de Gestion Conseils PMI et s'élève au montant de 5 725\$ plus les taxes applicables.

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas accepte la soumission de Gestion Conseils PMI au coût de 5 725\$ plus les taxes applicables. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

247-18

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon et résolu par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures dix minutes (20h10). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Jean-Paul Bélanger
Maire

Katie St-Pierre
Dir. gén / sec.-très

